

L'éditorial de Jean Saint-Josse



Président de CPNT

Je suis... je ne sais plus !

Personne ne m'entend !

Je suis donc obligé de murmurer à l'oreille du cheval que j'ai un mal de chien à m'en sortir.

Seul le paon d'en face, faisant la roue, s'égosille dans le silence du village : Jacot ! Jacot ! Jacot ! Il pousse son cri pendant que se déroule le dernier Sommet européen de l'année et où quelques bourgeois gentilshommes décident de notre sort.

Personne ne m'entend ; or je suis européen.

J'avais même cru qu'une majorité de "NON" voulait dire que le peuple avait choisi une autre Europe. C'est vrai que quand on dit NON, ce n'est pas OUI... "OUI, je vous ai compris !" voulait dire en d'autres temps " OUI, ce sera NON "...

Donc l'Europe devait changer, se démocratiser, devenir plus juste et plus solidaire, plus sociale et plus ouverte, chaque peuple apportant ses différences car c'est avec la diversité qu'on progresse.

Foutaise ! C'est tout le contraire qui se passe ! Nous avons voté pour rien puisqu'ils ne nous écoutent pas, ne tiennent pas compte de notre avis exprimé démocratiquement.

En plus, on va nous remettre le couvert...

Personne ne m'entend ; or je suis chasseur.

Le système est grippé et on ne chassera pas le migrateur quand il passera et qu'il sera là. Mais Madame la Ministre "sans gêne" continue, par le verbe uniquement, à défendre les acquis de 1789; le tir est ciblé.

Grandeur et décadence !

Personne ne m'entend ; or je suis Maire d'une commune rurale.

Alors là, pas de problème ! On n'a pas un sou, l'Etat nous refille ses déficits

mais aussi toutes les responsabilités.

Les artisans et commerçants partant à la retraite ne sont pas remplacés, les services publics sont récupérés par les grands centres et quittent les villages, les entreprises s'en vont sous des cieux plus cléments.

Ebahis par tant de certitudes, on nous prie de devenir sourds et muets. Pour ma part, je suis ... je ne sais plus !

Les repères ont sauté, les valeurs disparaissent, les jeunes deviennent de vieux chômeurs et les vieux de jeunes retraités. A ce rythme, on va droit dans le mur.

Comment un pays peut-il ignorer autant de réalités. Comment une télé ("la voix de son maître") peut-elle encore vendre une bibine autodestructrice ou de la poudre de perlimpinpin ?

Pourquoi serions-nous encore assez stupides pour croire aux promesses ? Pourquoi subir en silence ?

Et pourtant, autour de nous, sur le véritable terrain de la vie, nous rencontrons tous les jours des gens inquiets, désœuvrés, malheureux mais acceptant leur sort et pour certains leur triste sort. A croire qu'il y a plus malheureux que soi...

Jamais un pays n'a pu se sortir de l'ornière avec un tel raisonnement bâti sur la menace, la peur et le défaitisme.

" Aide-toi et le Ciel t'aidera " : c'est insuffisant pour croire au Père Noël !

Les jours meilleurs, ceux où l'on rase gratis, c'est toujours pour demain, jamais pour aujourd'hui ! Et pourtant, on y croit encore.

C'est phénoménal et nos dirigeants ont encore de la chance que " les Français soient des veaux " selon une formule célèbre...

S'ils ne l'étaient pas, ils ne se laisseraient pas attirer l'attention hier par la

grippe aviaire, aujourd'hui par le gaz russe, le Paris-Dakar ou les tribulations partisans de candidats potentiels à l'élection présidentielle.

Nous garderions alors plutôt l'œil sur la Sécurité sociale, la retraite, le social, l'Europe, nos traditions et notre façon de vivre.

Nous serions alors vent debout quand le gouvernement annonce avec satisfaction que " seulement " 486 voitures ont été brûlées au Nouvel An ou qu'il n'y a " que " 10% de chômeurs. Au moins 1 Français sur 10 sans travail, plus les RMistes qui survivent, plus les smicards qui galèrent en silence, cela fait beaucoup trop de monde sur le carreau et ce n'est pas fini !

Demandez donc une modification de votre contrat internet à France Télécom : vous croyez être à Pau puis à Bordeaux mais c'est de Tunisie, du Portugal ou d'Inde que l'on vous répond pour résoudre votre problème. Les délocalisations se poursuivent souterrainement, imperturbablement, rayant de la carte économique des milliers d'emplois.

Là est le véritable problème et je peux vous assurer que les jours meilleurs, c'est pour ... jamais !

Seul un sursaut national pourrait donner un coup de frein au développement du gain pour le gain.

Les gens aujourd'hui naissent ligotés et inégaux en droits.

Pourquoi alors conserver sur la façade des Mairies la devise " Liberté - Egalité - Fraternité " ?

Mais gardons-la car si un jour le peuple la redécouvre et parce qu'il n'aura plus rien à perdre, il pourrait bien décider de la mettre en application.

Alors on peut prévenir : bonjour les dégâts !

Ce jour-là, je pourrai dire : je suis et je sais !

Sommaire

Billet d'humeur

L'écolomania 2

Armes

Les chasseurs, les tireurs et les collectionneurs nouvelle fois coeur de cible 3

Chasse

Chasse au gibier d'eau : c'est déjà fini ! 4

Grippe aviaire : à l'ouest, rien de nouveau ! Echec du recours de la FNC devant le Conseil d'Etat .. 4

Les actions de CPNT, soutenant les chasseurs de gibier d'eau ... 5

L'Europe en remet une couche ! 5

Chasse à courre (interdite) en Angleterre : chapeau les anglais 5

Tendelles, attention : un piège peut en cacher un autre ! 6

Double langage au Ministère de l'écologie : qui est le patron ? .. 6

Environnement

Natura 2000... au pas de charge ! 7

Natura 2000 et les cétacés : c'est assez ! 7

Tout le monde dehors ! 7

Risques : deux poids, deux mesures ! 7

Loisirs verts : CPNT soutient leurs amateurs alors que le gouvernement soutient les revendications des écologistes... 7

Grippe aviaire : marché aux volailles vivantes, la mort programmée ! 8

Territoire

Risque de noyage par la mer du littoral picard sud : CPNT interpelle l'Etat. 9

Echéances 2007

CPNT : le renouveau et la reconquête ! 10

Soutenez CPNT

La Boutique CPNT 11

Bulletin d'adhésion

■ L'ÉCOLOMANIA

Après la grippe aviaire et la gastroentérite, une nouvelle épidémie sévit en Europe : l'écolomania.

Voici quelques exemples de cette manie malade.

Au titre du bien-être animal, le Maire de Rome vient de prendre un arrêté qui impose aux propriétaires de chiens de les sortir au moins trois fois par jour sous peine d'amende. Quant aux propriétaires de poissons rouges, ils recevront une amende si leurs chers poissons vivent dans un bocal au lieu d'un aquarium.

En France, après le scarabée pique-prune qui avait stoppé la construction d'une autoroute à quelques kilomètres d'Angers, c'est maintenant le crapaud dit " sonneur à ventre jaune " (*bombina variegata*) qui arrête les travaux de l'autoroute Bordeaux - Lyon à 50 kilomètres de la capitale rhodanienne. Cette autoroute a pourtant fait l'objet d'une attention particulière " pour maintenir la continuité biologique " car sept viaducs et trois tunnels ont été construits pour les transferts animaux, ce qui alourdit la facture totale de quelques 900 millions d'euros ! Avec 25 millions d'euros le kilomètre, le record de France est donc battu.

En Grèce, la présence de la tortue Caretta - Caretta sur une plage interdit, sur décision de justice, baignade et circulation de tous véhicules motorisés. En attendant plus car cette tortue est aussi présente sur le littoral français...

Aujourd'hui, un récent arrêté du ministre de l'écologie, décidément plus prompt au bien-être animal qu'humain, interdit le dérangement d'un rapace protégé, le Gypaète barbu, du 1er octobre au 31 août. Les montagnes françaises sont donc interdites d'accès là où cet oiseau est présent : comme en Irak, les zones d'exclusion humaine sont instituées.

Demain, pour protéger l'écrevisse à pied blanc (*Austroprotambius pralippes*),

il faudra sans doute marcher sur les mains sur le territoire concerné.

Il en sera de même pour l'orchis bouc qui, comme son nom l'indique, pue. Elle se retrouvera dans un périmètre protégé et inaccessible. Il faut être vraiment en odeur de sainteté pour obtenir de tels résultats...

Les étourneaux sont nuisibles, disent certains élus, et ils envahissent les villes. Pour avoir bonne conscience, on ne les élimine pas mais on les effarouche par le bruit. Ils s'en vont alors dans une autre ville qui fait de même et ainsi de suite. Pendant ce temps-là, ils se promènent partout, en plein risque de grippe aviaire dont ils peuvent être porteurs, et se multiplient. Conclusion : charité bien ordonnée commence par soi-même.

Les chiens-loups sont autorisés mais ils doivent être déclarés en Mairie, porter une muselière et être tenus en laisse. Ils sont dangereux...

Les loups (sans chien) sont libres et ils ont le droit de dévorer les brebis. On en lâche sans bruit car on l'a bien compris, ils sont doux comme des agneaux.

Entre chien et loup, sans être vu, on peut faire n'importe quoi mais surtout ne pas interroger le petit chaperon rouge.

Les ours en peluche font le bonheur des tout petits et Winny l'ourson est le plus sympathique d'entre eux. Les bergers et leurs troupeaux préfèrent eux aussi les peluches.

Dépenser pourtant des millions d'euros pour réimplanter des ours dans les Pyrénées, c'est provoquer les chômeurs, les RMIstes, les SDF et tous ceux qui ont du mal à joindre les deux bouts. Ces lâchers d'ours ne rendent même pas le sourire aux enfants des défavorisés, même en période de Noël ; eux n'ont même pas de peluche.

Comme l'indique la Directive européenne Habitats de 1992, il faut protéger " les espèces en

danger " mais aussi " les espèces vulnérables ", c'est à dire celles dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des facteurs qui sont la cause de la menace.

Pour ce faire, il suffit de se servir du principe de précaution inscrit depuis peu dans la Constitution Française (bien que ce principe ait été rejeté par les experts de l'Académie des Sciences). Avec ce principe, on peut estimer que dans un avenir proche, toutes les espèces seront en danger.

A notre avis, ce principe de précaution devrait plutôt d'abord servir à l'Homme car c'est bien lui qui est en danger et qui devrait être protégé tant l'échelle des valeurs entre " les puissants et les misérables ", entre " l'animal et l'Homme ", est en train de grandir outrageusement.

Et pourtant, c'est bien l'animal qui a la préférence des énarques, des technocrates et des écolos de tous poils.

Tant et si bien d'ailleurs qu'il va falloir rapidement endiguer l'épidémie de l'écolomania.

Heureusement, contre cette grave maladie menaçant l'Homme, il y a un vaccin très efficace : le bon sens.

Beaucoup en manquent et quand on a le malheur de dire les quatre vérités à quelque écolomaniaque, on passe assurément pour un plouc ou un cul-terreux quand ce n'est pas pour un excité ou un extrémiste.

On aimerait tant, nous les gens de la terre, accueillir un de ces technocrates dans une gare où le train ne s'arrête plus, l'inciter à attendre 39 minutes la réponse téléphonique (payante) du service EDF ou DDE qui perdent leurs structures de proximité. On aimerait bien que ces gens-là, les bien-pensant de là-haut, viennent passer une journée dans une mairie de village ou avec un artisan, un ouvrier, une infir-

mière ou un médecin de campagne pour voir et sentir le quotidien de ceux qui " font tourner la France ".

Que celui qui, il y a quelques années, a imposé dans une norme que les portes des bergeries en montagne doivent absolument s'ouvrir vers l'extérieur, vienne donc y dormir une nuit en découvrant au petit matin qu'il est tombé nuitamment deux mètres de neige. Qu'il ouvre alors sa porte, vers l'extérieur, pour respirer l'air de sa bêtise.

Le bon sens, Messieurs, ne s'apprend pas dans les livres ou dans une Grande Ecole : il se vit.

Alors, marchons au rythme de la vie. Gardez donc vos élucubrations ! Arrêtez de gamberger, de phosphorer ! Laissez tomber vos études d'opinion et vos sondages falsifiés !

Venez plutôt mettre vos mains dans le cambouis du quotidien : ainsi, vous approcherez la réalité. Certes, vous n'aurez plus les mains vertes mais vous aurez enfin les pieds sur terre.

Nous avons, nous les élus de proximité, les femmes et les hommes de terrain, la prétention d'incarner ces valeurs authentiques car nous les vivons chaque jour.

Nous avons l'ambition de bousculer tous ces politiques qui auraient l'idée saugrenue de ne pas prendre en compte les vraies aspirations des Françaises et des Français, celles et ceux qui ont de plus en plus de mal à trouver leur place dans la société, celle crée là-haut, dans les ors de la République.

Arrêtez donc de nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

L'Homme est notre priorité quand pour vous, Messieurs, c'est votre place et votre carrière.

Alors, c'est sûr, on ne pourra pas s'entendre.

On se retrouvera donc pour le feu d'artifice de la Nuit du 4 Août.

■ Les chasseurs, les tireurs et les collectionneurs une nouvelle fois cœur de cible ?!

En effet, comme s'ils étaient les responsables de l'insécurité dans les banlieues ou comme si c'était l'arme de chasse que les truands attaquent les fourgons blindés, le gouvernement en a encore rajouté en matière de réglementation des armes. Facile : les boucs-émissaires sont aisés à trouver et il est plus simple de donner l'illusion qu'on fait quelque chose, avec des résultats, en matière d'insécurité en tapant sur le dos d'usagers légaux (rappelons-le bien !) d'armes qu'en s'attaquant aux filières de trafic...

Ainsi, une fois encore et comme régulièrement depuis 1973, la réglementation des armes a été modifiée dans un sens toujours plus restrictif. On assiste à une instabilité juridique et à une frénésie de modifications, la plupart du temps effectuées sans véritable concertation préalable et plus ou moins subrepticement. Ainsi par deux fois, en 2001 et en 2003, le Parlement a dû voter en urgence deux modifications du décret du 18 avril 1939 dans deux projets de loi fourre-tout : cette méthode à la hussarde a limité tout débat de fond de la part du Législateur. Et il est légitime de s'interroger sur la nécessité d'utiliser la procédure d'urgence pour ces votes (sans débat !) en 2001 et 2003 quand on voit que le principal décret d'application de ces modifications n'a été publié au Journal Officiel que ... le 30 novembre 2005 ! Curieuse conception de l'urgence quand il faut plusieurs années pour prendre les textes d'application...

Certes, la réglementation des armes est très complexe et fort épineuse tant le poids des faits divers ou des traitements médiatiques intervient : du coup, elle navigue au gré

des émotions, des impressions mais toujours dans la précipitation et généralement sans véritable concertation. Déjà très complexe, on peut s'interroger sur la démarche systématique des pouvoirs publics et des politiques de toujours plus la compliquer !

Le dernier décret du 23

certaines dispositions. Ainsi, ce décret de 2005 introduit de nombreuses inégalités non fondées entre les citoyens ; par exemple :

- L'article 28 interdit, sauf pour les compétiteurs de niveau international, l'accès aux armes soumises à autorisation administrative, aux



novembre 2005 n'échappe pas à la règle et sous couvert de lutte contre l'insécurité, on empoisonne le quotidien des gens. Que dire ainsi du fameux certificat médical obligatoire dorénavant pour l'acquisition d'une arme, sauf pour certains chasseurs et tireurs sportifs (leurs nouveaux adeptes devront eux en fournir un, non remboursé par la sécurité sociale !) A croire le gouvernement, s'il y a des problèmes d'armes en France, ce serait de la faute de leurs détenteurs légaux dont il faut vérifier l'aptitude alors qu'on ne le fait pas pour d'autres activités potentiellement tout aussi dangereuses !!!

La complexité et l'opacité du texte ne masquent pas complètement le caractère discriminatoire, voire infondé, de

majeurs de moins de 21 ans. Pourquoi une telle différenciation pour l'exercice d'un sport entre les citoyens alors que, par exemple, que les majeurs de moins de 21 ans peuvent détenir de telles armes à d'autres titres que sportif, comme militaire par exemple ?!

- La liberté de collectionner des armes ou de pratiquer le tir sportif ne sont d'ailleurs pas les seules atteintes que ce texte porte. Ainsi, la détention des fusils lisses à répétition manuelle (système à pompe) pour le sport. En outre, cette mesure constitue un véritable détournement de procédure, les juges administratifs ayant censuré les allégations de l'administration allant dans ce sens d'une interdiction de ces armes pour la pratique du tir sportif.

Pire, il semble que ce décret crée des mesures qui ne sont pas prévues par la loi ou même qui sont contraires à la loi, ce qu'un décret ne peut faire ! Ainsi, il institue en ses articles 58-1 et 58-2, un droit de port d'armes pour " toute personne exposée à des risques exceptionnels " et pour " toute personnalité étrangère séjournant en France, ainsi que les personnes assurant sa sécurité ", ce qui est contraire à la loi et notamment les articles L2338-1 à L2338-3 du Code de la Défense qui décrivent la liste exhaustive des personnes autorisées à porter une arme. La clarté dans la définition par les textes de ces personnes et dont l'appréciation est de la compétence du pouvoir exécutif, soumet cette situation à l'arbitraire de ce dernier.

CPNT, devant la manipulation de telles mesures qui s'ajoutent aux précédentes tout aussi infondées ou inexplicables, rappelle aux chasseurs, aux tireurs sportifs et aux collectionneurs que, comme il l'a toujours fait, il sera vigilant quant à tous ces textes qui ne doivent pas servir de brimades et d'écran de fumée pour satisfaire les appétits sécuritaires de certains. D'ailleurs, de nombreux détenteurs légaux d'armes, menés par l'ADT, ont effectué un recours en justice contre ce décret ; information et action relayées par CPNT à ses réseaux. Nous sommes des détenteurs légaux responsables de ces armes et pas des truands ou des voyous qui s'en servent pour des activités criminelles : que l'Etat et les politiques ne se trompent pas de cible !

■ Chasse au gibier d'eau : c'est déjà fini !

La situation ubuesque actuelle sur les appelants à cause de la grippe aviaire, ou plutôt de son fantôme, ne doit pas masquer les autres problèmes de la chasse française, notamment la question des dates de chasse. Malgré toutes les promesses faites par l'actuelle majorité depuis 2000 et surtout lors des dernières élections de 2002, rien ne change et on ne chasse toujours pas le gibier d'eau en février qui reste pourtant le mois le plus froid de l'année et alors que même la LPO reconnaît que les migrations ont lieu à partir de ... mars !

Ainsi, la chasse du gibier d'eau vient d'être fermée par le gouvernement ... fermée quasiment aux mêmes dates qu'à l'époque des Verts au pouvoir et ce, malgré toutes les belles promesses des élus de la majorité qui sont devenus membres de l'UMP,

l'Union des Marchands de Promesses !

On en a ainsi beaucoup entendu parler lors des élections passées (y compris pour aggraver CPNT en relevant qu'on ne servait à rien car eux, étaient au pouvoir et donc qu'ils régleraient tout) : ils allaient tout réformer, tout rendre aux chasseurs et... trois ans après, on attend encore les résultats. On ne les entend plus du tout maintenant alors qu'on chasse encore moins qu'avant et que Nicolas HULOT vient de recevoir la Légion d'Honneur ! Cessons ce scandale et ce double-langage !

CPNT rappelle sa revendication d'un retour aux dates traditionnelles comprises entre le 14 juillet et le 28 février (les études scientifiques, en plus, le permettent !) en fonction des usages et traditions locales !

Comme rien ne permet de croire que le gouvernement va tenir ses promesses, CPNT appelle les chasseurs à la mobilisation et à peser sur tous ces élus qui ne se rappellent des chasseurs qu'au moment des élections. On saura se rappeler à leurs "bons" souvenirs quand eux partiront à la chasse ... aux voix !

Aujourd'hui, pour vraiment apaiser la chasse et en permettre un exercice correspondant aux traditions et aux données biologiques, **il faut modifier cette foutue directive de 1979 pour permettre l'application du principe de subsidiarité laissant à chaque état le soin de fixer lui-même ses dates de chasse en fonction de ses traditions cynégétiques et de l'état des populations d'oiseaux migrateurs.** C'est ce que CPNT a toujours reven-

diqué, notamment quand il siégeait au Parlement européen sans pour autant recevoir le soutien de ceux qui affirment depuis pourtant vouloir régler le problème !

D'ici là, CPNT attend du gouvernement un signe fort rompant avec les pratiques douteuses de ses prédécesseurs et les promesses non tenues.

Ce signe fort qu'attend toute la chasse française ne peut être que l'engagement rapide par une initiative politique et diplomatique du gouvernement de la procédure de modification de la Directive Oiseaux. Ceci marquerait le retour de la prise en compte de la chasse et des chasseurs au gouvernement et la fin des contentieux et cerise sur le gâteau, le retour du respect de la parole donnée en politique. Un vrai événement, en fait !

■ Grippe aviaire : à l'ouest, rien de nouveau ! Echec du recours de la FNC devant le Conseil d'Etat

Echec du recours de la FNC devant le Conseil d'Etat !

Fort justement, en décembre, la FNC avait enfin pris l'initiative en saisissant le Conseil d'Etat pour lui demander l'annulation de l'arrêté ministériel interdisant l'utilisation des appelants.

Ses motifs, logiques et justes, étaient que l'arrêté ne respectait pas diverses obligations : selon la FNC, le ministère de l'écologie n'était pas compétent pour suspendre un usage pour un motif tiré d'un risque d'épidémie (ce qui est de la compétence d'autres ministères), le ministère n'a pas consulté le CNCFS avant d'adopter son arrêté (chapeau la ministre qui pourtant, ne cesse de parler de ... concertation !) et l'arrêté manque de proportionnalité dans l'application

du principe de précaution.

Patatras ! Comme à son habitude, les juges administratifs, qui prennent plus souvent des décisions contre la chasse qu'en sa faveur, ont rejeté la demande de la FNC en estimant qu'il n'y avait aucun doute sérieux (on apprécie le gag !) sur la légalité de l'arrêté ministériel...

Cette décision confirmant un arrêté pris à l'emporte-pièce par la ministre, sans réels fondements ni réalisme, laissera des traces profondes chez les chasseurs de gibier d'eau qui donc, en pleine saison de chasse, se voient interdire l'exercice de leur passion sans raisons.

CPNT s'interroge : pourquoi un tel acharnement, si ce n'est par volonté de casser une chasse traditionnelle, sur une activité légale qui, dans

le cadre d'application du principe de précaution, est la seule activité à ne pouvoir bénéficier d'aucun aménagement même sous contrôle sanitaire ? Encore de l'arbitraire partial...

Autre question : le Premier Ministre, début décembre, s'était engagé à lancer un groupe de travail pour réfléchir à de possibles aménagements : pourquoi, deux mois et ½ plus tard ne s'est-il toujours pas réuni ? Encore une promesse sans effet...

En tout cas, vu que rien n'a changé en matière d'aménagement des restrictions alors que la situation ne présente rien de neuf depuis six mois, on ne voit pas pourquoi le gouvernement changerait de décisions pour la prochaine saison de chasse 2006 / 2007! Il faut donc maintenir



la pression, continuer à agir pour obtenir définitivement la suppression de l'interdiction des appelants car, le gouvernement devrait s'en rappeler, pour la chasse aux députés aux prochaines élections de 2007, pas besoin d'appelants !!!

■ Les actions de CPNT, soutenant les chasseurs de gibier d'eau

CPNT se bat depuis le 31 août pour demander que la chasse ne soit pas pénalisée, notamment en :

- Exigeant l'abrogation sans délai de l'arrêté ministériel du 29 novembre 2005 interdisant l'usage et le transport des appelants pour la chasse des oiseaux d'eau jusqu'à la fermeture de la chasse ;
- Appelant les pouvoirs publics à autoriser immédiatement les chasseurs à transporter et utiliser leurs

appelants en application des recommandations des organismes et experts officiels qui affirment, de manière unanime, que le risque de transmission du virus par les oiseaux migrateurs est nul à



négligeable, et que l'usage des appelants pour la chasse ne fait courir aucun risque supplémentaire d'intrusion du virus H5N1.

- Demandant l'instauration d'un réseau de veille sanitaire national s'appuyant sur les chasseurs car seuls ceux-ci peuvent assurer en raison de leur présence permanente et globale sur le territoire.
- Demandant à l'Etat le remboursement aux chasseurs des taxes indûment prélevées sur

leur permis de chasser puisqu'on leur interdit de chasser convenablement et traditionnellement, en cours de saison.

- Organisant ou soutenant plusieurs manifestations : CAEN, ROUEN, LILLE, BORDEAUX, AMIENS
- Interpelant les élus politiques décideurs dans leur parti.
- Mettant en place un réseau d'informations auprès des chasseurs.

■ L'Europe en remet une couche !

M. Kyprianou, commissaire chargé de la santé et de la protection des consommateurs, s'est félicité de l'adoption fin décembre, par le Conseil, d'une directive actualisant les mesures de l'Union européenne dans la lutte contre la grippe aviaire. Parmi ces mesures : la prolongation de l'interdiction des appelants ... en France mais rien n'est prévu contre le risque de propagation par les autres oiseaux, notamment protégés !

Par contre, l'Europe a prévu l'introduction de mesures plus souples en matière de vaccination.

L'Europe, par cette directive, assure même que " L'utilité de la vaccination, pratiquée en complément des activités visant à prévenir, combattre et éradiquer la maladie, semble de plus en plus manifeste, par exemple dans le cas d'oiseaux domestiques exposés à des virus faiblement pathogènes provenant d'oiseaux sauvages. En conséquence, la directive autorise une plus grande souplesse en matière de vaccination. (...)

Les nouvelles mesures seront gérées de manière à réduire au minimum les restrictions imposées aux échan-

ges de volailles et de produits à base de volailles provenant des régions pratiquant la vaccination. Ces restrictions seront uniquement appliquées aux régions qui font appel à la vaccination, voire à certaines zones de ces régions, et non à l'ensemble du territoire de l'État membre concerné. Toutes les régions de l'UE qui ne recourent pas à la vaccination pourront continuer à commercer normalement. "

Voilà une approche pragmatique et finalement assez réaliste mais CPNT pose une question : pourquoi ne pas prévoir la même chose pour les appelants qui, sans aucun

doute, remplissent ces conditions ? CPNT demande donc dans l'immédiat que les pouvoirs publics français, comme le permet cette directive, donnent aux chasseurs la possibilité de vacciner leurs appelants, mettent à leur disposition les vaccins et les laissent chasser ! On ne voit pas comment et pourquoi le gouvernement refuserait d'appliquer une directive, vu son zèle dans l'application de la scélérate directive de 1979 !

Ah oui, c'est vrai, on oubliait : la question des appelants ne concerne pas la grippe aviaire mais ... la chasse !

■ Chasse à course (interdite) en Angleterre : chapeau les anglais !

Ce qui s'est passé le 26 décembre au Royaume Uni est un exemple à méditer et ... à suivre pour nous Français !

Réglémentée et interdite en février 2005 par le gouvernement socialiste, la chasse à course au renard, pratique traditionnelle, se porte mieux que jamais, au grand dam des écologistes abolitionnistes de tous crins !

Ainsi, le lundi 26 décembre, des dizaines de milliers de personnes ont défié les forces de l'ordre en jouant à cheval avec la loi et ce sont plus de 300 000 personnes, dont

25 000 cavaliers, qui assistaient aux quelque 250 chasses à course organisées ce jour-là au Royaume-Uni ! Même la Ligue contre les sports cruels, principal zélateur de la loi, a reconnu que cette année le nombre de participants était en augmentation.

La presse britannique ironisa en relevant que "*Loin d'avoir mis fin à la chasse à course, la nouvelle réglementation lui a donné un second souffle*". D'ailleurs, le correspondant pour la chasse de Country Life a décrit

cette journée comme un "trionphe". Après cette parade, les cavaliers sont partis chasser !

Les Anglais, même non chasseurs, savent EUX se mobiliser pour leurs traditions cynégétiques ... quand en France, les chasseurs eux-mêmes, dans leur ensemble, ne le savent pas !

A méditer... surtout quand on voit la proportion limitée de chasseurs participant aux manifestations organisées par CPNT (et par d'autres aussi !). C'est cruel à dire mais l'individualisme et l'é-

goïsme finiront par tuer la chasse s'il n'y a pas de réactions notamment en termes de solidarité. Mais le je m'enfoutisme, l'égoïsme, les appels au boycott lancés par pas mal d'instances cynégétiques, ou alors les amitiés politiques ("parisiennes" ou locales) laissent pantois, interrogateur et en colère !!!

Rappelons qu'en France, des députés UMP ont déposé à l'Assemblée Nationale une proposition de loi visant à interdire la chasse à course : et oui, des députés UMP, pas des verts !!!

■ Tendelles, attention : un piège peut en cacher un autre !

La chasse pratiquée avec des tendelles est une technique traditionnelle, sélective et respectueuse de l'environnement : pourtant, elle a été attaquée devant le Conseil d'Etat par trois associations écologiques, LPO, France nature environnement et Convention vie et nature, en grande partie sponsorisées par l'état au travers des subventions pharaoniques du ministère de l'écologie qui en voulaient l'interdiction.

CPNT se félicite du dénouement (pas si heureux que cela, nous verrons pourquoi !) que le Conseil d'Etat vient de donner en déboutant ces associations. CPNT dénonce la partialité de ces écologistes absolutes qui, dans cette affaire, omettent de comparer le nombre d'oiseaux tués sur les routes et par les éoliennes ou les lignes à haute tension par rapport au nombre ridiculement bas d'éventuels spécimens seulement capturés vivants par les tendelles. Les directives européennes vieillottes et donc inadaptées ne peuvent même plus justifier cette attitude délirante et

dénuée de fondements.

CPNT dénonce également le harcèlement et la persistance des mauvaises actions de ces associations soi-disant écologistes qui continuent à nuire en attaquant de nouveau l'ar-



rêté ministériel : le Conseil d'Etat devra donc revenir sur la question de la légalité des tendelles.

CPNT dénonce l'attitude ambivalente et ubuesque de la LPO qui à la fois participe aux expérimentations sur les tendelles et, dans le même temps, tente un recours juridique contre ce mode de chasse. Ceci démontre, une fois de plus, la triste réalité de leur acharnement malsain.

CPNT applaudit le travail

réalisé par son équipe locale emmené par notre Délégué Jean-Robert EVESQUE (dont CPNT salue l'action et sa mobilisation), le comité local de défense pour la sauvegarde de la chasse et de ses tradi-

tions, les techniciens et certains élus de la fédération départementale des chasseurs, l'ONCFS, l'IMPCF et des élus locaux qui ont œuvré sans relâche. Grâce à eux, cette chasse traditionnelle est enfin reconnue et garantie par un arrêté ministériel même si celui-ci est largement insuffisant et compliqué à outrance l'exercice, ce dont n'avaient pas besoin les chasseurs.

Alors certes, cette décision du Conseil d'Etat est une vic-

toire car cela faisait tellement longtemps qu'il n'avait pas rendu une décision en faveur de la chasse mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt !

En effet, pour CPNT, le pire est encore à craindre car la lecture de cet arrêté ministériel montre que, d'une part la période d'autorisation de la pratique des tendelles a été sans raison amputée d'un mois. Plus grave encore, l'arrêté prévoit que seuls ceux qui ont pratiqué l'expérimentation pour chasser avec ce moyen traditionnel pourront continuer à poser des tendelles ! C'est le régime des bouilleurs de cru, donc, à terme, la fin de cette chasse au bout d'une génération ! Pour CPNT, c'est inacceptable car c'est, de toute évidence, la mort à moyen terme de cette chasse ancestrale car la relève ne pourra pas se faire.

Le piège vient de se refermer...

Restons vigilants ! CPNT, avec tous ses responsables et militants d'Aveyron, fera tout pour dénoncer et combattre cette disparition programmée d'une tradition !

■ Double langage au Ministère de l'Écologie : qui est le patron ?

Le 15 décembre dernier, lors du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Directeur de la Nature et des Paysages (responsable de la chasse au ministère) a rappelé très officiellement sa volonté de ne pas modifier les dates de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs.

Il y a de quoi être stupéfait et révolté par de tels propos tenus par un technocrate de l'Etat car ceux-ci sont en totale contradiction avec les écrits de la Ministre (donc par le chef de ce technocrate plus militant antichasse que fonctionnaire !). Celle-ci avait en effet, en juillet 2005, écrit à de nombreux parlementaires



du Sud-Est qu'elle allait présenter un projet d'arrêté ministériel, basé sur l'avis de l'Observatoire portant sur les grives dans le Sud Est, qui comme le demandent fort justement les chasseurs, étendrait la chasse des grives du 10 au 20 février. Bien mais très insuffisant !

Il en va de la crédibilité de l'Etat et du sérieux de son comportement puisque le gouvernement s'est engagé à ne déterminer les dates de chasse qu'en fonction d'analyses scientifiques et juridiques solides. Si, une nouvelle fois comme il l'a fait pour le gibier d'eau, il ne tient pas compte de ces études qu'il a lui-même exigées (... et qu'il a fait financer par les chasseurs !), c'est que la parole d'Etat et la volonté de régler le problème des dates de chasse n'existent plus !

CPNT dénonce ce double langage et demande à la ministre de l'écologie d'accor-

der les violons de son administration, de mettre au pas ce technocrate qui fait l'inverse de ce qu'elle annonce (si tant est qu'elle ne soit pas de mèche avec lui !).

CPNT exige de la ministre qu'elle respecte les engagements écrits de sa majorité en adoptant un arrêté modificatif qui permettra de chasser les turdides en février ! Idem pour le gibier d'eau.

Or, à l'heure où nous bouclons ces lignes (27 janvier) la ministre vient seulement de reconduire l'arrêté de l'année dernière avec une fermeture au 31 janvier pour le gibier d'eau et au 10 février pour les grives.



■ Natura 2000... au pas de charge !

On sait, en lisant les documents du Ministère de l'écologie, que l'intensification du réseau Natura 2000 en France est une priorité absolue pour le gouvernement, reprenant en cela une position constante du gouvernement Jospin avec les verts !

On sait aussi que le gouvernement va déployer d'énormes financements pour cela... On parle officiellement de plusieurs milliards d'euros ;

mais qui va payer tout ça, si ce n'est le contribuable, donc vous ?!!!

Aujourd'hui, de nouveaux sites ont été classés par des arrêtés ministériels datés du 5 janvier 2006 et Natura 2000 va venir frapper de nouveaux territoires et usages. (323 sites de plus avant avril 2006 : le record de Voynet est battue !).

Ainsi, ont été classés en ZPS : les vallées de la Loire

et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire, la vallée du Regino et la haute vallée du Verghello en Corse, les chênaies et pinèdes de Corse, le Puydarrieux en Hautes-Pyrénées, le havre de la Sienne dans la Manche, la Baie du Mont-Saint-Michel, le Bassigny en Haute Marne, la vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes, la vallée de la

Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau et les forêts picardes de Compiègne, Laigue, et Ourscamps dans l'Oise.

Pour plus de renseignements, le détail de ces classements est disponible sur le site internet www.legifrance.gouv.fr

■ Natura 2000 et les cétacés : c'est assez !

La Commission européenne vient d'intenter une action en justice contre huit états mem-

bres de l'Union Européenne, pour protection insuffisante des baleines, des dauphins et

des marsouins, en vertu de la directive Habitats. Les pays concernés sont, la Belgique,

la France, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni.

■ Tout le monde dehors !

Par un arrêté en date du 12 décembre 2005, la ministre de l'écologie avance avec détermination vers la création de zones d'exclusions de nos territoires pour assurer la protection de certaines espèces

animales, comme le gouvernement l'avait déjà fait pour l'ours dans le Béarn !

Ainsi, dorénavant, sur décision gouvernementale et hormis quelques très restrictives dérogations (recherche, repeu-

plement, prévention d'éventuels dégâts d'importance), la perturbation des gypaètes barbus (*Gypaetus barbatus*) sur leur aire de nidification et sur le lieu ou placette où ils se nourrissent est interdite sur

tout le territoire national du 1er octobre au 31 août !

Et après, on viendra nous dire qu'avec ces projets de protection, relayés par Natura 2000, la nature ne sera pas mise sous cloche...

■ Risques : deux poids, deux mesures !

L'Europe vient de décider, par une directive du 13 décembre 2005, d'accorder des dérogations sur le transport ... des marchandises

dangereuses par route ! Il ne s'agit " que " de matières hautement dangereuses comme des produits radioactifs !

Remarquons simplement que pour ce qui concerne le transport des appelants pour la chasse, celui-ci reste,

quant à lui, totalement interdit ...

On n'a décidément pas la même échelle de valeurs et de risques !

■ Loisirs verts : CPNT soutient leurs amateurs alors que le gouvernement soutient les revendications des écologistes

L'utilisation des espaces naturels par les pratiquants de loisirs motorisés est une réalité s'inscrivant dans le respect de la circulation des personnes même si, bien sûr et comme pour les autres usagers, elle doit veiller à ne pas détériorer fortement ou durablement les chemins ou la nature. Les conflits d'usages avec les autres utilisateurs peuvent se régler sur le terrain, par le dialogue et la concertation sans avoir besoin d'ostracisme gouvernemental !

Dans la très grande majorité des cas, ça se passe bien et

pourtant, cédant aux sirènes de divers lobbies écolos prônant l'exclusion des usagers des territoires, la ministre de l'écologie a adopté une circulaire restreignant grandement

les loisirs motorisés et appelant les pouvoirs publics à plus de répression.

Un collectif des loisirs motorisés s'est donc engagé dans la bataille pour obtenir l'a-

brogation, ou à tout le moins, l'adoucissement de cette circulaire, notamment en organisant des manifestations, en faisant circuler une pétition que CPNT vous incite à vous procurer et à signer et à faire signer sur le site du CODEVER: www.codever.asso.fr

Depuis, la riposte écolo s'est organisée en lançant sa propre pétition et en obtenant ... le soutien du gouvernement qui a déposé deux amendements à la Loi de Finances 2006 (répression par amendes) en ce sens ! Et pourtant, les Verts ne sont plus au gouvernement !



■ Grippe aviaire : marché au volailles vivantes, la mort programmée !

Adieu poules, canards, oies, dindes, canaris et autres volatiles sur les marchés de France ! C'est fini ou en tout cas, ça semble " bien " parti pour !

C'est une détresse économique et la fin d'une tradition; mais pourquoi donc ?

Il ne faudrait pas confondre politique et précaution avec danger lui-même. Aucun cas de contamination directe de l'homme à l'homme n'a été recensé. A ce jour, le virus n'a pas encore muté, à moins que... on ne nous dise pas la vérité!!!

Ces anticipations médiatiques des risques sanitaires sont-elles vraiment justifiées? Ne s'agirait-il pas plutôt soit d'une paranoïa, soit de l'événementiel car seul celui-ci fait vendre les supports médiatiques ?

Aucun animal porteur du virus n'a été découvert dans l'hexagone, même lorsqu'il y eut une épidémie en Hollande en 2003 et qu'aucune mesure dite de précaution n'avait été prise par nos autorités!

Sans parler du cannibalisme inhérent à ce type de confinement, onze millions de volailles élevées en plein air vont perdre leur liberté (ce qui va à l'encontre du ... bien-être animal pourtant revendiqué par ces mêmes personnes pour battre en brèche nos élevages !), annihilant de ce fait ces critères de



qualité qui font la renommée des diverses AOC ou label spécifique. Mais ce sont l'ensemble des éleveurs avicoles qui vont inévitablement se trouver dans une crise grave. D'ailleurs, rappelons que les ventes de volaille, en décembre dernier, ont chuté de 20% ! Merci qui ?

Nos amis éleveurs et/ou vendeurs sur les marchés, spécialisés dans les ventes de volatiles, sont eux aussi touchés de plein fouet par l'arrêt du 25 octobre (étendu le 13 janvier à une trentaine d'autres départements) qui "suspend tout rassemblement d'oiseaux vivants dans les foires, marchés et expositions diverses (...)" se trouvent désemparés et pour certains proches de la ruine.

Dans un contexte économique aussi difficile que celui que nous connaissons aujourd'hui, le commerce non sédentaire se serait bien passé de ces mesures restrictives concernant nos foires traditionnelles dites " aux volailles " ou "au dindes". Les foirails aux volatiles attirent chaque année des milliers de visiteurs et les transactions effectuées ces jours-là dopent

l'activité commerciale de toutes ces manifestations, avec des retombées certaines dans les communes concernées.

Et cela sans parler de l'interdiction ubuesque d'exposition des volailles au prochain salon de l'agriculture !

Une fois de plus, on a le sentiment d'être les "dindons de la farce".

En 7 ans, la grippe aviaire a fait moins de 80 morts dans le monde ; mais au fait, combien de victimes pour une grippe saisonnière, dite " normale ", en France ? 2000 à 3000 ... Combien de morts par an par la maladie du renard (l'échinococcose alvéolaire) sans que rien ne soit fait par ces mêmes technocrates ou ministres ? 10 à 15 !

Alors, à qui profite la psychose ????

A ... méditer !

Voici une citation du Dalai-Lama, pour les moments de découragement, que ceux qui ne croiraient pas ou plus en CPNT pourraient méditer...

"Si vous avez l'impression que vous êtes trop petit pour pouvoir changer quelque chose, essayez donc de dormir avec un moustique, et vous verrez lequel des deux empêche l'autre de dormir".

La rosette continue de ... verdir !

Le gouvernement et la Présidence de la République Française ont le plaisir de vous informer qu'ils ont accordé la Légion d'Honneur à ... Nicolas HULOT et Serge LEPETIER (l'ex ministre de l'écologie et ex-sénateur).

C'est sans doute pour les remercier de leurs actions en faveur de la chasse...

Bulletin mensuel
d'information, du Mouvement
Chasse-Pêche-Nature-Traditions

Siège social :

CPNT 245, bd de la Paix
BP 87546 - 64075 PAU CEDEX
Tél. : 05 59 14 71 71
Fax : 05 59 14 71 72

Site internet

www.cpnt.asso.fr

Adresse mail

cpnt@cpnt.asso.fr

N'hésitez pas à vous abonner à la newsletter de CPNT.

Vous recevrez ainsi régulièrement toutes les informations et les communiqués de presse. Il vous suffit de vous rendre sur notre site internet et d'y rentrer votre adresse mail.

Ce service est entièrement gratuit et garanti sans virus.

Vos coordonnées restent confidentielles. Vous pourrez à tout moment vous désinscrire automatiquement de ce service.

Directeur de la publication

Frédéric NIHOUS

Réalisation

A. P. Esp@ce Info - 34131 Mauguio

Impression

Cache - 62610 Balinghem

N° de commission paritaire

1108 P 11164

Service abonnement

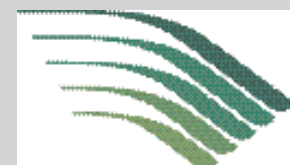
Vente par abonnement

Merci de nous signaler tout changement d'adresse ou toute anomalie concernant vos coordonnées

Tarif annuel : 7 euros

Publication mensuelle

10 numéros publiés par an
(pas de parution en juillet - août)



Chasse Pêche Nature Traditions

■ Risque de noyage par la mer du littoral picard sud : CPNT interpelle l'Etat !

Le 19 janvier, le Président de CPNT, Jean SAINT-JOSSE, accompagné de Nathalie Huiart, nouvelle déléguée CPNT 80, Nicolas Lottin, Conseiller Général CPNT était en visite sur le littoral Picard sud.

Le but de sa visite était, à l'invitation des acteurs locaux, de prendre la mesure du problème des marais des Bas Champs dans le secteur de CAYEUX ; Problème suivi de près par notre Conseiller Général N. Lottin

Situation

La digue de galets qui s'étend de Ault Onival jusque Le Hourdel est constituée par l'érosion des falaises. Ces falaises sont constituées de craie, avec des couches de silex qui tombant à la mer, se font brasser et finissent par s'arrondir. Ils prennent ensuite des courants marins qui finissent de les lisser avant de les renvoyer sur la côte.

Ces rejets de galets par la mer forme un cordon de galet d'ouest en est, la ville de Cayeux (en patois picard un caillou, un galet, se dit "Cayeux") étant orienté au Sud Est de la digue.

Cette digue de galets a ainsi permis la formation des " Bas Champs " où l'homme a tiré profit du retrait de la mer en construisant des digues afin d'exploiter les terres qui se trouvent en contrebas de la mer (d'où le terme "les champs bas ou bas champs"). Ainsi, le hâble (ancien port de Cayeux) est devenu un immense marais " naturel " où chasse et pêche sont très fortement développées.

Le problème

La digue est la seule protection contre la mer pour les habitants de cette région dont les bourgs sont situés ...



J. Saint-Josse, N. Huiart, nouvelle Déléguée de la Somme, N. Lottin, Conseiller Général CPNT et F. Nihaus sur la digue de Cayeux le 19 janvier : CPNT sur le terrain.

en dessous du niveau de la mer.

Aussi, quand le vent de Nord Ouest souffle pendant les grandes marées avec menace de tempêtes, se pose le risque de la rupture de la grande digue car elle est rongée année après année par la mer qui, en plus, apporte de moins en moins de galets elle-même: 10 villages seraient menacés (+ de 5000 personnes sont concernés de Cayeux jusqu'à Ribeaucourt, hameau de St Valery).

Le risque de noyage du secteur est donc bien réel.

La fragilisation de cette digue est telle que depuis des décennies, on la renforce à divers endroits (là où il ya faiblesse) mais la nature essayant de reprendre ses droits, cela se refragilise plus loin.

En ce moment, le cordon de galets recule d'une quinzaine de mètre après chaque période de grande marée **sans vent**, et ce tronçon fait l'objet d'une attention journalière.

A terme, se pose le risque de noyage du secteur si rien n'est fait pour stabiliser ou renforcer cette digue.

Quelles solutions ?

A ce jour, on impose aux carriers (exploitations des gravières, nombreuses dans le secteur) de remettre sur la côte un apport de galets terrestres équivalent au tonnage de matériaux exploités afin

de compenser le déficit en apport de la mer ; soit 80 000 tonnes par an !

En plus, ce galet gris étant un des meilleurs du monde en teneur et qualité de cilice, on l'exploite aussi sur la côte mais là, obligation identique : les extracteurs sont tenus de compenser en tonnage équivalent.

L'enjeu est aussi économique car ces galets, de par leur qualité, servent une fois pilés et concassés à l'industrie pharmaceutique, cosmétique et chimique (lessive, peinture, etc).

Mais ceci n'est pas suffisant

Un ministre est venu pour voir si une étude approfondie et financée par l'Etat était bien d'actualité (chez Chirac, on ne croit que ce l'on voit...) et des ouvrages genres épis en rochers de défense contre la mer sont prévus.



Pour CPNT, c'est insuffisant et ça tarde trop ! L'Etat se bouge plus quand les inondations concernent PARIS !

Il y a urgence et comme le revendique Nicolas LOTTIN, Conseiller Général CPNT du secteur, l'urgence, c'est la défense contre la mer. Celle-ci a perforé la digue il y a 13 ans et peu de choses ont été faites depuis pour empêcher la casse au cas où ça se reproduirait.

Pour CPNT, et comme l'a rappelé Jean SAINT-JOSSE lors de sa visite et devant la presse, l'Etat et les décideurs parisiens doivent enfin écouter les gens de terrain et pas les technocrates car eux savent ce qui est bon pour leur terroir. **Dans l'urgence, il faut de gros moyens de défense contre la mer** : des gros rochers ou croix de St André en béton qui, s'ils avaient déjà été posés comme le demandent les locaux depuis longtemps, auraient pu briser les flots afin que les vagues détériorent moins la digue.

Pour CPNT, la question se pose : L'Etat fait dans l'immobilisme malgré leurs appels au secours et leurs avertissements : leur tort a-t-il été de ne pas casser et brûler de voitures pour se faire entendre ? L'Etat attend-il encore une catastrophe pour réagir, comme d'habitude ?

Alors, place au pragmatisme et écoutons les solutions demandées par les locaux !

■ CPNT : le renouveau et la reconquête !

Grâce à une mobilisation sans précédent de ses Délégués locaux, de ses adhérents, de ses sympathisants et de nombreux démocrates, CPNT a réglé ses problèmes financiers et a équilibré ses comptes pour 2005. Englué par des dettes dues aux campagnes électorales européennes de 2004 et par le non financement de notre campagne référendaire pour le NON par l'Etat (à la différence des autres partis), CPNT a dû puiser dans son budget de fonctionnement pour régler ses dettes, d'où un déficit de 110.000 euros. Après un appel à la solidarité, 123.000 euros ont été récupérés en 3 mois, ce qui nous sort de l'ornière et nous permet de nous tourner vers l'avenir, à condition que la pression et la mobilisation ne retombent pas car il faut assurer le fonctionnement du Mouvement en 2006.

Aussi, grâce à vous, CPNT n'est pas mort... comme certains peuvent en rêver ! Bien au contraire, CPNT a relevé la tête et prépare la reconquête !

Désormais, CPNT, le Mouvement de la ruralité, est de nouveau en ordre de marche et son Président, Jean SAINT-JOSSE, a décidé d'entreprendre un tour de France qui a débuté à la mi-janvier dans la Somme et le Pas de Calais, et va se poursuivre en février en Gironde, Hautes-Alpes, Alpes de Hautes-Provence et Bouches-du-Rhône puis en mars / avril en Haute Saône, Vienne, etc., pour aller à la rencontre des gens de terrain et des militants CPNT afin de préparer les échéances électorales de 2007.

Ainsi, et en continuant notre effort commun, nous allons pouvoir tous ensemble continuer à nous mobiliser et nous battre pour nos valeurs



et nos revendications (notamment en matière de chasse et de ruralité), comme nous l'avons fait en 2005 avec le référendum, la défense des services publics, Natura 2000, les dates de chasse ou encore les appelants avec l'organisation de manifestations et d'interventions multiples.

L'agenda de CPNT, dans cette optique-là, est donc :

- en janvier : BUREAU NATIONAL qui se réunira régulièrement pour préparer les réunions du CE, appliquer et mettre en œuvre les décisions du CE.
- en février : COMITE EXECUTIF pour faire le point sur la situation, lancer l'organisation des débats internes et structuration logistique des campagnes 2007 et lancer le débat interne dans les départements pour définir notre programme-cadre 2007.
- en avril : ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE pour débattre de la stratégie, valider l'ossature du programme-cadre et lancer le chantier de réflexion sur les améliorations et précisions de celui-ci.
- en septembre : CONGRES

NATIONAL pour valider le programme définitif, désigner le candidat de CPNT à l'élection présidentielle, lancer la chasse aux signatures, élaborer la stratégie des élections législatives, mettre en place le dispositif de campagne, recruter les candidats aux élections législatives.

● toute l'année 2006 : ASSEMBLEES GENERALES DEPARTEMENTALES ET REGIONALES que les Délégués départementaux CPNT ont pour mission d'organiser tant pour le débat interne et préparatoire aux élections 2007 que pour mettre en place leur dispositif de campagne.

Résolument tourné vers l'avenir et la reconquête, autour de la défense de nos valeurs et revendications - notamment la chasse, la pêche et la ruralité -, c'est tout CPNT, autour de ses responsables très motivés et très mobilisés qui se met en ordre de bataille.

CPNT est à la reconquête pour rebondir et continuer son travail de justes revendications pour la ruralité, la chasse, la pêche, etc. Pour 2006, le combat continue et

la triple mission des délégués et responsables locaux CPNT est de :

● multiplier les adhésions pour renforcer ou restructurer les réseaux dans chaque département, remettre le Mouvement sur les rails, travailler collégialement avec et pour les adhérents et CPNT National et défendre nos valeurs dans le respect des orientations définies démocratiquement par les instances nationales (Congrès, AG, Comité Exécutif).

● continuer à être un acteur incontournable de la ruralité et des traditions. Nous continuerons donc à nous mobiliser pour les questions touchant à la chasse (dates, appelants, venaison, etc.) et à la ruralité (services publics, aménagement du territoire, etc.).

● Préparer les échéances de 2007 : élections présidentielle et législatives, préparation de notre programme et de ces campagnes.

CPNT COMPTE SUR VOUS : MOBILISEZ-VOUS ET TOUS ENSEMBLE, DEFENDONS LA RURALITE, LA CHASSE, LA PÊCHE, etc. !

SOUTENEZ CPNT

MERCI A TOUS POUR VOTRE SOUTIEN ! LE COMBAT CONTINUE !

Cher(e)s Adhérent(e)s,

Aujourd'hui, la pression politique est telle que l'enjeu est de nous faire disparaître : ils n'y ont pas réussi car nous avons " le cuir dur " et savons nous mobiliser quand ça va mal.

Nous n'avons pas d'autre solution que de rétablir un rapport de forces qui fera que nos revendications pourront être prises en compte, notamment en 2007.

Pour ce faire, il nous faut continuer à être nombreux, déterminés et unis et ne pas croire en des promesses qui demain, comme toujours, ne seront pas tenues.

Mais comment agir, faire connaître nos idées si les moyens sont limités ou inexistantes ?

Un mouvement puissant ne peut l'être sans adhérents, sans soutien permanent.

Soyons clairs : l'adhésion est un acte citoyen. Elle nous permet de faire passer notre message

tout en apportant des finances indispensables pour fonctionner.

Des adhésions !

Parce que les adhésions et les dons sont nos seules ressources pour assurer le fonctionnement quotidien du Mouvement, il faut continuer à en récolter, encore en cette année 2006.

Je vous demande donc de renouveler votre adhésion dès qu'elle arrivera à son terme mais aussi de faire adhérer votre entourage (famille, amis, collègues, chasseurs, pêcheurs,...) et au minimum, une personne supplémentaire. Faites des parrainages ! Faites réadhérer ceux qui ne l'ont pas encore fait !

Des dons !

Un autre moyen pour aider CPNT est de faire des dons, mêmes minimes.

Pour chaque adhésion et chaque don, vous en récupérez 60% sur vos impôts 2006.

L'avenir de CPNT est entre vos mains. Aidez et soutenez CPNT pour continuer à défendre nos valeurs et porter nos revendications (ruralité, chasse, pêche, environnement, etc.).

Il y aura de grands rendez-vous en 2007 : CPNT doit y être présent pour porter le message de la ruralité, des chasseurs, des pêcheurs et de tous ceux qui vivent et font vivre nos territoires au quotidien.

Je compte sur vous pour nous aider à préparer cet avenir et ces échéances si importantes pour l'avenir de notre pays, je vous remercie chaleureusement par avance.

Jean SAINT-JOSSE

Merci à tous pour votre soutien !

La boutique CPNT

Bon de commande à retourner accompagné d'un chèque libellé à l'ordre d'AF CPNT à : CPNT B.P. 87546 - 64075 PAU CEDEX

Désignation	Quantité	Taille ou Motif broderie	Prix unitaire (TTC)	Prix total
Promo 1 : Le sac à dos + 5 tee-shirts + 10 pin's + 10 autocollants + 1 casquette	PROMOTION		50 €	
Promo 2 : 1 couteau, 1 sac à dos + 1 tee-shirts + 1 casquette			20 €	
Sac à dos* <small>vert ou marine</small>	PROMOTION		10 € 7 €	
Stylo			1,50 €	
Couteau			13 €	
Autocollant			1 €	
Briquet			1,50 €	
Pin's			1 €	
Casquette (blanche ou verte)			5 €	
Béret kaki brodé : <small>(truite, canard)</small>	PROMOTION	Motif :	15 € 12 €	
Tee-shirt (L, XL, XXL) *		Taille :	5 €	
Ecusson : <small>(Canard, brochet, bécasse, sanglier, chevreuil)</small>	PROMOTION	Motif :	8 € 5 €	
Total				
Participation aux frais de port 5 €				5 €
Prix total TTC				

Vos coordonnées :

Nom - Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville : Téléphone :

Attention, nouveaux tarifs de cotisations pour 2006

En raison de la situation financière du Mouvement et parce que le prix des cotisations n'a pas changé depuis 3 ans, notre Assemblée Générale a adopté le 1er octobre 2005 une augmentation des cotisations qui est effective depuis le 1er janvier 2006 (rappelons que 60% de l'adhésion sont déductibles des impôts l'année suivante) :

- Adhésion simple : 20 €



- Adhésion avec abonnement : 25 €



- Adhésion "Couple" : 32 €

(- 2 adhésions et 1 abonnement au bulletin d'information CPNT Infos)



- Création d'une carte d'adhésion spéciale "Membre Bienfaiteur" : à partir de 50 €

Un reçu fiscal de 43 € sera adressé automatiquement en début d'année suivante.

Bulletin d'adhésion à CPNT

Le règlement ne peut être consenti que par une personne physique dûment identifiée (pas de comités d'association, d'exploitation, de société, etc.)

L'adhésion est prise en compte à la date d'enregistrement dans notre base de données pendant une période d'un an. La carte d'adhésion vous sera adressée sous huitaine.

Les informations transmises sont destinées à l'usage exclusif des services de CPNT et ne seront en aucun cas transmises à un tiers. En application de la loi L.27 du 06/01/78, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires auprès de nos services.

En cas de versement par chèque à son nom, toute personne ayant fait un don à CPNT entre le 01/01 et le 31/12 de l'année, recevra automatiquement, en début d'année suivante, un reçu fiscal de montant du don et de l'adhésion, lui permettant de déduire 60% de la somme de la déclaration d'imposition sur les revenus.

Pour les adhésions simples, payées par chèque personnel entre le 01/01 et le 31/12 de l'année, il est possible, sur demande uniquement, d'obtenir un reçu fiscal en début d'année suivante.

L'abonnement au bulletin comprend 10 numéros (pas de parution en juillet et en août).

Pour tout renseignement, contactez nous au 05.59.14.71.71

Première adhésion Renouvellement adhésion (N°)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Email

Profession

Mandats (associatif, électif)

OUI, je souhaite souscrire :

une adhésion simple à 20 €

une adhésion et un abonnement au bulletin mensuel à 25 €

une adhésion couple (même adresse - 2 adhésions et un abonnement) à 32 €

Nom / prénom du conjoint

une adhésion membre bienfaiteur (avec abonnement) à 50 €

je souhaite faire un don de € à CPNT (60% déductibles des impôts !)

Je joins mon règlement de € à l'ordre de « AF CPNT »

Important : pas de chèque de personne morale (sociétés, entreprises, associations, etc.)

Signature obligatoire :

(tarif en vigueur jusqu'au 31/12/2006)

à retourner avec le règlement sous enveloppe affranchie à : CPNT - BP 87546 - 64075 PAU CEDEX

IMPORTANT !

Rappel sur le reçu fiscal 2005 qui me permet de déduire 60 % de mon don à CPNT de mon adhésion et de mon don CPNT

Comme chaque année, les reçus fiscaux seront expédiés automatiquement, fin janvier début février, à toute personne ayant fait un don, une adhésion membre bienfaiteur ou une adhésion avec un don.

Comme précisé sur les bulletins d'adhésion et de la lettre d'accompagnement de la carte d'adhésion, les personnes ayant souscrit une adhésion simple ou avec abonnement, peuvent obtenir, s'ils ne l'ont pas déjà précisé lors de l'adhésion, un reçu fiscal sur demande uniquement (par courrier, email ou par téléphone).

Un reçu sera établi pour chaque opération de la valeur du don et de l'adhésion (seul l'abonnement au journal ne donne pas droit à une déduction fiscale), à la condition expresse que le règlement ait été fait sur son compte bancaire personnel et encaissé par CPNT entre le 01/01/2005 et le 31/12/2005.

IMPORTANT : Ce document est unique. Il est à conserver précieusement, et ne peut pas être refait en cas de perte.

Pour tout renseignement, contactez nous au 05.59.14.71.71